



Dossier suivi par :  
Sandrine CLOAREC  
Chargée de mission Environnement  
04.74.42.38.41

Mesdames et Messieurs les habitants  
De COURMANGOUX

Treffort-Cuisiat, le 13 juillet 2010

Nos réf. : MM/SC.13.07.10

Objet : *nouvelles dispositions pour le ramassage des Ordures Ménagères*

Madame, Monsieur,

Il y a quelques années, des bacs collectifs avaient été mis en place sur votre commune afin d'harmoniser la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces bacs étaient destinés à regrouper vos sacs **le jour de la collecte** mais ne devaient en aucun cas servir à y déposer d'autres déchets. Par ailleurs, il n'a jamais été prévu qu'ils puissent recevoir des dépôts en d'autres jours de la semaine (ni à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit !)

Fort de ces constatations sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, il a été décidé de supprimer tous ces bacs. C'est ainsi qu'au début du mois de Juillet, vous avez été informé par la commune que les bacs de regroupement allaient être enlevés.

Cependant des sacs sont toujours déposés dans les rues de votre commune en dehors du jour de ramassage.

Je vous rappelle que vos sacs de déchets ménagers doivent être sortis au plus tôt la veille au soir de la collecte (de plus tout sac retrouvé en dehors de cette période est passible d'une amende prévue par l'article R 632-1 du code pénal).

Comptant sur votre compréhension active, et mes services restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Madame le Maire



Mireille MORNAY

Le président de la  
CCTER

Daniel BROCHIER